

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUINES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	08

Délibération 2023 008

OBJET DE LA DELIBERATION
Subvention aux associations

SEANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, FERAL Joffrey, VIELLE Sylvie.

Absents : DIAZ Marie-Chantal. ROCQUET Olivier

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose d'arrêter le montant des subventions annuelles allouées aux associations.

Vu les articles L2121-29, I2121-1 à L2121623, R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et des modalités de fonctionnement.

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions Monsieur le Maire propose d'allouer aux associations une somme globale de :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver l'allocation aux associations la somme de : 1200 Euros.

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

22 MARS 2023

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

22 MARS 2023



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le maire
Christian POUGET

